



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président·e·s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

**Comité syndical européen de l'éducation
Région européenne de l'IE**

**Position du CSEE concernant la politique post-2020 de l'UE pour
l'inclusion et l'égalité des Roms**

(adoptée par le Bureau du CSEE le 26 février 2020)

Le programme de travail 2020 de la Commission annonce le lancement d'une initiative non législative portant sur l'inclusion et l'égalité des Roms durant le dernier trimestre de 2020. Suite à la conclusion concernant le « Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 », la Commission européenne a proposé une [feuille de route](#) présentant la politique post-2020 de l'UE pour l'inclusion et l'égalité des Roms. Le CSEE¹ accueille favorablement l'initiative visant à définir un cadre de l'UE centré sur les stratégies pour l'inclusion et l'égalité des Roms, ainsi que celle visant à examiner une recommandation du Conseil concernant l'intégration efficace des Roms au sein des Etats membres, et souhaite apporter le point de vue des syndicats de l'enseignement, en tant que partenaires sociaux du secteur de l'éducation.

Le [rapport](#) de la Commission européenne portant sur la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms, publié l'année dernière, montre que l'éducation est le domaine politique faisant l'objet du plus grand nombre d'interventions et d'évaluations. Toutefois, le rapport passe en revue toute une série de problèmes persistants concernant l'inclusion des étudiant·e·s et des employé·e·s de l'éducation roms dans les systèmes éducatifs européens, notamment l'absentéisme, la ségrégation, l'abandon scolaire précoce, la transition entre l'enseignement primaire et secondaire, l'antitsiganisme structurel, la discrimination et les perspectives d'emploi plus faibles. Le rapport souligne que parmi les jeunes Roms de 16 ans, seul·e·s 29 % achèvent l'enseignement primaire et 14 % n'ont aucune éducation scolaire. Par ailleurs, 33 % des enfants roms vont dans des écoles principalement fréquentées par des élèves roms. Le fait de vivre dans des logements surpeuplés, dans des zones isolées, ou d'être exposé à la pauvreté, tend à accroître le risque d'abandon scolaire des Roms, avant l'achèvement du cycle supérieur de l'enseignement secondaire ou professionnel. Dans la mesure où 80 % des Roms sont exposé·e·s au risque de pauvreté, s'efforcer de l'éradiquer est également essentiel pour leur permettre de mieux réussir leur parcours scolaire².

La déclaration ci-après présente le point de vue du CSEE concernant la situation des étudiant·e·s, des enseignant·e·s, des universitaires et du personnel de l'éducation roms et propose des éléments clés à inclure dans la politique post-2020 de l'UE pour l'inclusion et l'égalité des Roms.

¹ Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 132 syndicats de l'enseignement et 11 millions d'enseignant·e·s dans 51 pays d'Europe. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation auprès de l'UE, ainsi qu'une fédération syndicale européenne membre de la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE forme la Région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.

² [Rapport](#) de la FRA « Transition de l'enseignement à l'emploi des jeunes Roms dans neuf Etats membres de l'UE », publié en juillet 2018.

1. Les organisations membres du CSEE soulignent depuis de nombreuses années les problèmes de l'abandon scolaire précoce et de la ségrégation au sein des communautés roms. Dans la perspective de réaliser les [Objectifs de développement durable](#) et de mettre en œuvre les priorités du [Socle européen des droits sociaux](#) pour l'éducation, l'éradication de la pauvreté, l'emploi et d'autres objectifs clés, la stratégie de l'UE devrait exiger des Etats membres qu'ils veillent à ce que tous les enfants roms reçoivent une **éducation de haute qualité, inclusive et diversifiée sur le plan culturel et social**, notamment au travers de l'utilisation des TIC et des nouvelles technologies, afin d'éviter la « discrimination numérique ».
2. Le CSEE souligne l'importance de mettre en place des **mesures visant explicitement les élèves roms à tous les stades de l'éducation**, accordant la priorité à l'éducation de la petite enfance et prévoyant le suivi des inscriptions, de la fréquentation et des résultats scolaires des élèves roms. D'autres part, les Etats membres de l'UE devraient donner la priorité aux mesures de lutte contre l'antitsiganisme au sein de l'éducation, **en éliminant toute forme de ségrégation des Roms dans les écoles ou les classes, en s'attaquant aux stéréotypes et en luttant contre les discours et les crimes haineux**.
3. Le CSEE souligne le rôle essentiel de l'éducation et des enseignant·e·s dans la suppression des barrières et des discriminations empêchant les Roms de s'intégrer pleinement aux sociétés européennes. Raison pour laquelle, si l'on souhaite intégrer efficacement les Roms aux systèmes éducatifs, il est nécessaire d'apporter aux enseignant·e·s, aux universitaires et au personnel de l'éducation en général le soutien professionnel qui leur est nécessaire, notamment **une formation centrée sur l'éducation inclusive (y compris la pédagogie interculturelle) et le recrutement d'assistant·e·s pédagogiques**.
4. **L'éducation inclusive et les approches holistiques de l'école** pour l'apprentissage sont des éléments cruciaux pour maintenir les Roms dans les systèmes éducatifs et combattre la discrimination ethnique et la ségrégation qui y est associée. Ces approches englobent l'apprentissage s'appuyant sur des projets et des problèmes, l'apprentissage au travers des services communautaires, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que l'introduction de modules consacrés à l'histoire et à la culture des Roms dans les programmes d'enseignement des écoles ordinaires.
5. Il est également crucial d'**offrir aux Roms la place qui leur est nécessaire pour promouvoir l'éducation inclusive**, que ce soit en contribuant à la préparation des programmes d'études ou au travers de la formation en tant qu'enseignant·e·s et assistant·e·s pédagogiques.
6. Un **soutien politique visible durable et un financement public suffisant** sont nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies pour l'inclusion des Roms. Le CSEE demande des informations plus précises concernant le financement public de l'éducation, plus particulièrement en ce qui concerne l'inclusion des Roms, notamment le financement complémentaire et le soutien professionnel (ex. prise en charge des frais de transport, du matériel scolaires, etc.).
7. Plusieurs facteurs socio-économiques, ainsi que d'autres facteurs non liés à l'éducation, tels que **le logement, le niveau de vie, la santé et la sécurité, et le rôle traditionnel des**

hommes et des femmes, ont une incidence considérable sur l'accès et la participation des Roms à l'éducation et au marché du travail. Le fait de vivre dans des logements surpeuplés, dans des zones isolées ou d'être exposé à la pauvreté, ainsi que l'impossibilité d'accéder à l'éducation de la petite enfance, font partie des principaux obstacles empêchant les communautés Roms d'être pleinement intégrées aux systèmes éducatifs et au marché du travail en Europe. Raison pour laquelle, la politique post-2020 de l'UE pour l'inclusion et l'égalité des Roms se doit de prévoir des solutions pratiques et urgentes pour répondre à ces problèmes, en tenant compte du fait que la non-discrimination, l'éducation de qualité, la déségrégation dans l'éducation et le logement contribuent à éliminer la pauvreté et à offrir aux Roms des perspectives d'emploi attrayantes, une plus grande sécurité d'emploi et de meilleurs salaires et avantages.

8. Les syndicats de l'enseignement apportent le point de vue et l'expertise des professionnel·le·s de l'éducation, nécessaires à la mise en œuvre efficace des stratégies nationales et européennes pour l'inclusion et l'égalité des Roms. Il est crucial que les gouvernements et les autorités éducatives coordonnent et évaluent ces stratégies et leur mise en œuvre dans le secteur de l'éducation avec les syndicats de l'enseignement. En conséquence, la Commission européenne et les Etats membres devraient promouvoir un **dialogue social efficace** concernant les politiques pour l'inclusion et l'égalité des Roms dans le secteur de l'éducation et les moyens de mettre en place des systèmes éducatifs inclusifs avec les syndicats de l'enseignement.